

ANNEXE I

RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

BTS Management des unités commerciales			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	unité	coef	Forme	durée	Forme	durée	Forme	durée
E1 Culture générale et expression	U. 1	3	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Langue vivante étrangère 1	U. 2	3	écrite orale	2h + 20 min* 20 min	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	2h + 20 min* 20 min
E3 Économie droit	U. 3	3	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E4 Management et gestion des unités commerciales	U. 4	4	écrite	5 h	Ponctuelle écrite	5 h	écrite	5 h
E5 Analyse et conduite de la relation commerciale	U. 5	4	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Orale	45 min
E6 Projet de développement d'une unité commerciale	U. 6	4	Orale	40 min	CCF 2 situations d'évaluation		Orale	40 min
Epreuve facultative								
EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)	UF. 1		Orale	20 min	Ponctuelle (orale)	20 min	Orale	20 min

* Temps de préparation

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.